



**AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°01-2023-270

PUBLIÉ LE 13 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **01\_Pref\_Préfecture de l'Ain /**

01-2023-12-11-00012 - Arrêté N° BRE 23.038 attribuant une récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)

Page 3

01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2023-12-11-00012

Arrêté N° BRE 23.038 attribuant une récompense  
pour acte de courage et de dévouement

**ARRÊTÉ**  
**attribuant une récompense pour acte de courage et de dévouement**

La préfète de l'Ain,  
Officier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU le code de la sécurité intérieure ;  
VU le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif aux conditions d'attribution des récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;  
VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;  
VU la demande et le rapport présentés par le directeur départemental du Service d'Incendie et de Secours de l'Ain ;

Considérant que, le 7 novembre 2022, l'adjudant-chef Jean-Marc REYBIER et les caporaux Guillaume VERRO, Xavier BONNAFOUS et Loïc MOREL sont engagés sur la commune d'Oyonnax pour un feu d'appartement dans un bâtiment à usage d'habitation de 5 étages ;

Considérant qu'en arrivant sur les lieux, les secours se trouvent devant une porte palière condamnée alors que des fumées noires et chaudes ont envahi l'intégralité des parties communes du bâtiment, sans information leur permettant de confirmer l'absence de personne dans l'immeuble ;

Considérant que les caporaux VERRO, BONNAFOUS et MOREL se rendent aux côtés de trois victimes réfugiées sur un balcon au troisième étage grâce à une échelle à crochets ; que la configuration oblige l'un d'entre eux à retirer son appareil respiratoire et à faire de son corps un ancrage afin de permettre aux victimes de descendre à l'aide d'une corde et d'un triangle de sauvetage ;

Considérant que l'adjudant-chef REYBIER a permis une coordination optimale des interventions de sauvetage ; qu'il a pénétré dans le bâtiment en feu en appui de son binôme et qu'il permis d'effectuer trois sauvetages, dix mises en sécurité et quatorze évacuations ;

Considérant le courage exceptionnel et le sang-froid dont ont fait preuve l'adjudant-chef Jean-Marc REYBIER et les caporaux Guillaume VERRO, Xavier BONNAFOUS et Loïc MOREL dans un environnement hostile ;

Sur proposition de la directrice de cabinet ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1er** : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à l'adjudant-chef Jean-Marc REYBIER et aux caporaux Guillaume VERRO, Xavier BONNAFOUS et Loïc MOREL affectés au Centre d'incendie et de secours d'Oyonnax.

**Article 2** : La directrice de cabinet de la préfète est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 11 décembre 2023

La préfète,  
SIGNÉ

Chantal MAUCHET

45, Avenue Alsace-Lorraine - Quartier Bourg Centre CS 80400 - 01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Téléphone : 04.74.32.30.00

Site internet : [www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr) - Facebook - Twitter : @Prefet01